

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

SEANCE DU 27 FEVRIER 2015

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le vingt-sept février à 20 heures à la mairie sous la présidence de M. Vincent FORTINEAU, maire.

Présents : FORTINEAU Vincent, DUGENEST Jean-Claude, FLEUR Cyril, MAZAL Chantal, BONESME Christiane, ABIAN Vincent, Dominique PENOT, Jean-Louis MOREAU, Odile RAYMOND, Claire SAUVAT, Pierre PETIT, Jean NOLOT, Claudie RIGOLET, Corinne ROUSSEL, Michel CASSONNET,

Madame Claudie RIGOLET est désignée comme secrétaire de séance.

Vote du compte administratif :

En fonctionnement :

Les recettes se sont élevées à 707 426.83 € et les dépenses à 661 301.03 € dégageant un excédent de 46125.80€ qui s'ajoute à l'excédent antérieur de 325 231.22 €, soit un excédent de clôture de 371 357.02 €.

En investissement :

Les recettes se sont élevées à 73 727.20 € et les dépenses à 117 492.26 € faisant apparaître un déficit de 43 76506 € sur l'exercice. Du fait du déficit antérieur de 3 511.61 €, l'année 2014 se termine avec un déficit de 47 276.67€.

Au 31/12/14, les restes à réaliser étaient de 21 558.77 € en dépenses et de 3 779.28 € en recettes. Le compte administratif mis aux voix par le 1^{er} adjoint est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte de gestion :

Le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal dont les écritures sont conformes au compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Etude des devis :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité un devis de l'entreprise Martinet pour un montant de 3 553.20 TTC pour des grosses réparations sur la toiture de l'église, un devis de l'entreprise SARL TP VIZIERES LEPINAT pour un montant de 1 206.00 € TTC pour l'aménagement du parking du cimetière, un devis de l'entreprise BRUNET Jérôme d'un montant de 276.55 € TTC pour le changement du WC dans un logement au-dessus de l'école et un devis de l'entreprise BM rénov d'un montant de 5 402.24 € TTC pour le remplacement des châssis de toit (marque vélux) des logements au-dessus de l'école (14 voix pour 1 voix contre)

Vente terrain à Champroy :

Le maire rappelle la demande du 2 octobre 2013 de Madame Moreau Marinette pour l'achat de l'extrémité de la voie communale n°108, l'accord de principe du conseil municipal dans sa séance du 31 octobre 2013 et la délibération du 20 juin 2014 désignant le commissaire enquêteur et les modalités de cession.

Le maire donne lecture du rapport du commissaire enquêteur qui émet un avis défavorable avec les conclusions suivantes :

- Ce délaissé de voirie est situé juste devant l'entrée de la cour de Madame Moreau, son aliénation faciliterait la pose d'une clôture,
- Cependant, ce délaissé est le seul endroit pour faire demi-tour pour les véhicules obligés de s'engager sur la voie communale N°108 : cette voie n'a en effet aucun débouché et les véhicules engagés sur cette voie n'ont pas d'autre solution que de faire demi-tour sur le terrain sollicité situé à l'extrémité de la voie,
- L'aliénation de ce délaissé de voirie au profit d'un particulier entraînerait des frais pour la collectivité qui devrait alors créer une autre aire de retournement,
- Cette décision serait alors prise dans l'intérêt d'un particulier au détriment de l'intérêt général.

Le conseil municipal au vu des éléments exposés dans le rapport et des conclusions du commissaire enquêteur décide de suivre son avis et émet donc à l'unanimité un avis défavorable à l'aliénation du délaissé de voirie au lit-dit Champroy au profit de Madame MOREAU.

Tarifs Mobile home :

M. le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location des mobil-homes et explique que suite à une dégradation dans le mobile home B, il convient de modifier le tarif pour la saison 2015.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal arrête les tarifs suivants qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

PERIODE	Semaine Mobile home A et C	Semaine Mobile home B	1 nuit	2 nuits	Nuit suppl.
Juillet Août	260.00 €	240.00 €	70.00 €	95.00 €	3500€
Septembre à juin, hors vacances scolaires	160.00 €	150.00 €	50 €	65 €	25 €
Petites vacances scolaires	190.00 €	180.00 €	50 €	65 €	25 €

Dossier DETR 2015 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'envisager la réfection complète de la toiture de l'école face arrière. Il propose donc de présenter une demande d'aide au titre de la DETR 2015. Le taux de subventionnement est sollicité à hauteur de 60 %. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire déposer le dossier de demande d'aide avec le plan de financement suivant :

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
<i>Réfection complète toiture de l'école face arrière</i>	<i>53 281.33 €</i>	<i>Subvention DETR 60 % du HT</i>	<i>31 968.80 €</i>
<i>TVA 20 %</i>	<i>10 656.27 €</i>	<i>Autofinancement</i>	<i>31968.80 €</i>
<i>Total Global TTC</i>	<i>63 937.60 €</i>	<i>Total Global TTC</i>	<i>63 937.60 €</i>

Boucherie :

Le maire informe le conseil municipal que suite au passage de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations dans les locaux de la boucherie de gros travaux à la charge de la commune sont à réaliser. Le maire propose au conseil municipal de réfléchir sur l'intérêt de faire les travaux ou d'envisager la construction d'une nouvelle boucherie. Le conseil municipal à l'unanimité envisagerait la construction d'une nouvelle boucherie mais souhaiterait une rencontre avec M Guyot afin de connaître sa position et de connaître son engagement. Une rencontre sera donc organisée.

Questions diverses :

- Adhésion groupement de commande d'achat d'électricité dont le SDEC est coordonnateur : le conseil municipal adhère à l'unanimité au groupement de commande, donne mandat au maire pour signer l'acte constitutif du marché, et toutes autres signatures à intervenir.
- Label « village en poésie : Le maire présente une candidature pour le label « village en poésie », il explique que la commune peut être éligible à l'obtention de ce label sans réaliser de dépenses pour la commune et celle-ci serait valorisée. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.
- Achat d'une bétonnière : le conseil municipal à l'unanimité valide le remboursement à M ABIAN Vincent de l'achat d'une bétonnière pour un montant de 299.00 €.
- La Poste : Le maire rappelle au conseil municipal la décision de la direction de la Poste sur la fermeture du bureau le samedi matin. Le choix d'une agence postale est à envisager. Pour ce faire des renseignements seront pris auprès des mairies qui ont déjà mis en œuvre l'agence postale. Il faudra comparer entre des horaires plus larges mais des services réduits ou des horaires réduits mais des services plus larges, en tenant compte des possibilités d'utilisation des locaux, et de la disponibilité du personnel. Le conseil municipal reporte donc sa décision dans l'attente de tous ces renseignements.
- Projet aménagement Espace Monet Rollinat : Le projet d'aménagement de l'Espace Monet Rollinat a fait l'objet d'une réunion du comité d'animation et de suivi à l'initiative de la Communauté de Communes du Pays Dunois. Il a été présenté par le cabinet d'architecture en charge du dossier. Celui-ci a tenu compte des observations formulées par la commission tourisme. Au rez-de-chaussée seraient envisagés : un hall d'accueil et boutique (zone où se situe l'escalier qui serait déplacé), une salle consacrée à Rollinat (actuelle boutique), une salle consacrée à Monet (actuelle salle d'exposition), une salle dédiée à la pratique artistique (zone non aménagée actuellement), le plafond serait supprimé en partie centrale. A l'étage : espace d'exposition (les 2 salles actuelles reliées entre elles) avec une zone pouvant être attribuée à un artiste en résidence. Des panneaux coulissants pourraient soit cloisonner l'espace, soit servir de support d'exposition, une galerie faisant le tour de l'Espace de pratique artistique. Le projet a été accepté par le comité. Il serait toutefois nécessaire de faire appel à des spécialistes de la scénographie pour l'aménagement des salles consacrées à Rollinat et Monet.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,
Vincent FORTINEAU